



## Auto-entreprise et impôts

Par **Eric Saulnier**, le **29/04/2017** à **18:26**

Bonjour,

Je suis salarié et j'ai créé une activité d'auto-entrepreneur (libéral) en octobre 2016. J'ai opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire sans savoir si j'y avais droit (aucune info sur le site de l'auto-entrepreneur évidemment), or il y a un plafond d'environ 26000 € pour 2014 (on prend n-2 paraît-il).

J'ai déjà réglé cet impôt de mon CA 2016.

Or j'ai à présent ma déclaration d'impôt sur l'IR 2016 à faire.

Et là c'est le drame...J'apprend que je dois déclarer mon CA dans un tableau annexe et ça augmente mes impôts puisque mes revenus de base (salarié + auto-entreprise) augmentent aussi !

J'apprends enfin qu'il y a une CFE à régler chaque année...bref ça calme et on a tout envie d'arrêter immédiatement.

Ma question est : que dois-je faire pour :

-rétablir la situation par rapport au prélèvement forfaitaire libératoire ?

-n'y a-t-il pas moyen d'éviter d'être imposé 2 fois ?

Merci !

Par **Prady Nicolas**, le **23/06/2017** à **12:50**

Je me suis radié du statut d'auto-entrepreneur exactement pour cette raison. A entendre tout le monde, du fait que l'on ne paye 20% chaque moi ou tous les trois mois son revenu, il n'y a pas d'impôt..Egalement, sache que si tu pars au chômage, 60% de tes revenus d'auto-entrepreneurs sont soustraits à ton chômage, donc si tu ajoutes les 20% de prélèvement mensuel, on te prend 80% de tes revenus. Ce n'est écrit nul part. Le meilleur moyen de ne pas se faire avoir, c'est de faire appel à un [expert comptable](#). Bon courage

Par **Eric Saulnier**, le **23/06/2017** à **14:33**

Ouh la la c'est de pire en pire quoi ...

Et l'expert t'aiderait sur quel point ?

On peut pas déduire des frais d'expert dans une AE...si ?